

Aillant *Mag*

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS / NUMÉRO 30 / NOVEMBRE 2015



Chères Aillantaises, Aillantis, Loi NÔTRE, réforme des intercommunalités, création des Communes Nouvelles..... Décidément tout va très vite dans le monde des Collectivités. La Communauté de Communes de l'Aillantais devait disparaître et être morcelée entre les intercommunalités voisines, tous les élus se sont mobilisés pour que notre « pays » de l'Aillantais reste uni. Mais nous sommes tous conscients que cette situation ne pourra perdurer au-delà de 2020 : il nous faut travailler tous ensemble et choisir notre projet futur de fusion avec les collectivités voisines. La « **Commune Nouvelle** » est un enjeu capital: faire le bon choix du regroupement car il n'y aura pas de possibilité

de retour en arrière, nous engageons les générations futures essayons de ne pas faire d'erreur. « Ce mariage » doit se construire d'abord sur le volontariat de tous les élus concernés, dans le respect de chaque entité sans esprit partisan ni désir de détruire le maillage actuel des Communes. Quel challenge pour nos élus ! viendra bientôt le moment de vous consulter afin que chacun apporte sa pierre à l'édifice. En attendant, pensons aux fêtes de fin d'année que je vous souhaite excellentes: Nous nous retrouverons si vous le voulez le 11 janvier 2016 pour la cérémonie des vœux.

Fidèlement vôtre
William LEMAIRE

Sommaire

Le Tholon.....	1	Projet pédagogique.....	10
Mot du Maire.....	2	La jeunesse.....	11
Infos.....	3	Travaux.....	12
Actualités.....	4	Le passé.....	13
Information sur l'eau.....	5	Exposition.....	14
Actualités.....	6	Marcher dans l'Aillantais.....	15
Les Estavales - Transport.....	7	Etat civil.....	16
40 ans de la chapelle.....	8		
Fleurissement - Projet Humanitaire.....	9		

Bulletin N°30 - NOVEMBRE 2015

Rédacteurs : Sophie PICON, Claude BELIN, Jean-Paul CHEVALLIER, Marie-France LUX, Evelyne Maury, école primaire, école maternelle

E-mail : mairie.aillant.sur.tholon@orange.fr

Site : www.aillant-sur-tholon.com

Impression : Voluprint - Perrigny



AGENDA 2016

11 janvier : Les VŒUX DU MAIRE
salle multi-activités à 19h

16 janvier : Assemblée Générale de l'office du tourisme

12 mars : 17h Rando suivi d'une soupe à l'oignon

2 avril : Course cycliste

7 mai : Marché aux fleurs + vide jardin (accessoires)

8 mai : Tournoi de Football

24-25 juin : voyage au Puy du Fou

ELECTIONS RÉGIONALES

Salle Multi-Activités le 6 décembre 1^{er} tour et le 13 décembre 2^{ème} tour de 8H à 18H.

FERMETURE de la perception

le 31 décembre 2015. A partir du 1^{er} janvier 2016 s'adresser au trésor public de joigny.

RECENSEMENT

DE LA POULATION 2016

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain.-Du 21 janvier au 20 février.- www.le-recensement-et-moi.fr

PISCINE

Grâce à la météo excellente de l'été le nombre d'entrée est très satisfaisant pour 2015 soit 6207.

FOIRE AUX PUCES.

Un week-end idéal cette année, la chance est relativement toujours là pour ce premier dimanche d'août. Exposants chineurs et promeneurs remplissent les rues Aillantaises.



FOIRE AUX ARBRES

Un rendez-vous très apprécié en novembre, tous les jardiniers profitent du dicton pour planter les arbres «A Sainte Catherine tout bois prend racines».

QUELQUES RAPPELS DE CITOYENNETE....

Obligation de balayage : Le balayage des trottoirs est à la charge des habitants, ou du propriétaire. Le propriétaire reste responsable du respect de ces dispositions. (code général des collectivités territoriales). Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

Nuisances sonores: suivant l'arrêté Préfectoral en date du 13 11 1991. Article 5 : il est rappelé aux usagers que les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que: - les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30.-les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. -les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.



Yonne Tour Sport

10^{ème} édition cette année organisée par le conseil départemental de l'Yonne. YONNE TOUR SPORT 2015, soit 30 dates dans tout le département, du 6 juillet au 14 août avec toujours plus d'activités sportives proposées gratuitement aux jeunes de 6 à 16 ans, encadrées par des professionnels. A Aillant sur Tholon, nous avons la chance de voir le passage de Yonne Tour Sport dans les premières dates de juillet. Chaque année de plus en plus de participants et pour 2015 un temps exceptionnel a apporté de la joie pour tous en ce début de vacances.



Ensemble, rendons notre village plus propre

Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections. Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. N'oublions pas qu'elles peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles. A ce problème Aillant souhaite vous sensibiliser contre les déjections canines.

Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres. En effet, si les rues et les espaces publics au sens large sont en quelque sorte « notre propriété collective », il nous appartient en contrepartie de nous considérer comme responsables leur utilisation. Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus ; ensemble, nous devons veiller à ce que la promenade soit un véritable plaisir pour tous. Une mise en place de dispositifs

vous permet de rendre notre village plus propre. Ainsi, pour vous aider à effectuer ce geste citoyen, **des sacs gratuits** à retirer en mairie ou à divers endroits dans Aillant sont destinés à ramasser les déjections de votre chien. Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute ! Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage !

Une nouvelle eau dans votre commune

Le SIAEP de Toucy vient de procéder à la modification de l'alimentation en eau potable de la commune d'Aillant-sur-Tholon

AVANT-APRÈS

La commune était jusqu'alors alimentée par le captage du Marais sur le site du Clos Guilin. Le captage a été créé en 1900, son débit maximal autorisé est de 70 m³/h. Le SIAEP a décidé d'abandonner son exploitation au vu de différents problèmes : turbidité importante, dureté très élevée et présence de sélénium sur certaines analyses. Du fait de la dureté de l'eau captée (TH entre 35°fH et 90°fH), le réservoir d'Aillant-sur-Tholon avait été équipé d'un adoucisseur à base de sels qui permettait de ramener la dureté à 25°fH.

L'eau que vous consommez dorénavant est un mélange de deux captages de surface situés dans la craie cénomaniennne (sources des Minards et de Fontaine Creuse) et d'un forage effectué dans la nappe captive de l'albien à 135 mètres de profondeur. Le mélange d'eau est réalisé et traité dans la station de traitement dite des «Minards» qui est située sur la commune de DRACY.

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Teneur en nitrates : le taux des nitrates dans l'eau distribuée est en moyenne de 13 mg/l (moyenne annuelle attestée par l'Agence Régionale de Santé) avec un taux régulièrement inférieur à 25 mg/l. En comparaison, la teneur limite autorisée en distribution d'eau potable est de 50 mg/l.

Teneur en pesticides : l'absence de pesticides dans l'eau distribuée (0 µ/l) est attestée par l'Agence Régionale de Santé. Ces produits sont totalement absents dans le forage de l'albien. On trouve des traces de pesticides, surtout de la déséthylatrazine qui est un produit de dégradation de l'Atrazine, dans les captages de surface. Leur teneur reste cependant en-dessous des normes en distribution d'eau potable. Le traitement des eaux de captage par le charbon actif dans la station de Dracy permet d'éliminer toute trace de pesticide.

Dureté ou TH : la dureté de l'eau va-

rie en fonction de sa teneur en éléments minéraux, principalement le calcium et le magnésium. Le TH de l'eau distribuée avoisine 20°, en conformité avec la norme définie par le Ministère de la Santé qui fixe que le TH ne doit pas être inférieur à 17°. Par comparaison, l'eau qui vous était distribuée jusqu'alors affichait un TH de 25° après traitement.

PH : le Ph moyen de l'eau distribuée est de 7,6 (valeur attestée par l'Agence Régionale de Santé)

TRAVAUX RÉALISÉS

Interconnexions : Pour permettre l'alimentation avec cette nouvelle ressource, le SIAEP de Toucy a réalisé une interconnexion depuis le hameau des Placeaux, sur la commune de Saint-Aubin-Châteauneuf, jusqu'à la commune de Villiers-sur-Tholon. Cette interconnexion a fait l'objet de 3 tranches de travaux : en premier lieu, une connexion entre le hameau des Placeaux et le site de Guette-Soleil, avec un raccordement vers la commune de Saint-Mauric-le-Vieil. Puis une interconnexion entre Chassy et l'ancienne station de captage du Clos Guilin à l'entrée d'Aillant sur Tholon. Enfin, une dernière liaison entre le hameau de la rue Neuve à Aillant sur Tholon et Villiers sur Tholon.

Matériel : Le SIAEP a fait poser un peu plus de 8 kms de nouvelles conduites, il a repris une cinquantaine de branchements et procédé à l'installation de huit dispositifs de défense incendie. Le Syndicat a également fait installer un premier débitmètre pour comptabiliser le volume d'eau en entrée d'Aillant-sur-Tholon et un deuxième débitmètre en sortie dans la direction de Villiers-sur-Tholon. Enfin, il a posé un stabilisateur de pression qui permet d'optimiser le remplissage du réservoir par ouverture de la vanne d'alimentation en eau durant les heures creuses nocturnes.

Coût : Le coût des travaux s'élève à 900 000 euros, il est financé par le SIAEP et est subventionné en partie par l'Etat et par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Adaptez-vous : Au vu de la baisse de la dureté de l'eau distribuée, il est indispensable de procéder à un réglage, voire à la suppression, des adoucisseurs d'eau si vous en êtes équipés. Sinon, il y a un risque de détérioration des installations. Par ailleurs, il peut se produire un phénomène de détachement de vos équipements, surtout dans les chauffe-eaux. Ce phénomène se manifeste par la présence de grains de calcaire de couleur jaune, semblables à des grains de sable, que vous retrouvez dans les filtres de robinet.

PROJETS

Nouveau forage : Le Syndicat a réalisé un nouveau forage sur la commune de Parly. Situé à une profondeur de 300 m et d'une capacité de 300 m³/h, ce forage sera mis en service en 2016-2017. La qualité de l'eau est excellente, aucune trace de nitrates ou de pesticides n'a été détectée. Ce nouveau forage a été décidé au vu de l'augmentation de la demande de fourniture en eau. Trois raisons à cela : l'adhésion de nouvelles communes de l'Aillantais (Aillant-sur-Tholon, Poilly-sur-Tholon, Villiers-sur-Tholon, Villemer, Senan, Neuilly, Champvallonn) à la SIAEP de Toucy, la mise en place d'interconnexion avec les Syndicats des Eaux voisins adhérant à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre et la limitation du prélèvement dans le forage de l'Albien décrétée par la DRIRE de l'Île-de-France afin de protéger la ressource.

Devenir du captage du Marais : Le SIAEP de Toucy a prévu de maintenir ce captage en secours. Il a pour cela engagé une étude de Bassin d'Alimentation de Captage (BAC). Cette étude a débuté il y a environ un an. Elle permettra d'avoir une connaissance approfondie des circulations d'eau en surface et en profondeur et de définir une zone de protection de l'alimentation en eau. Des mesures environnementales seront prises afin de regagner la qualité de l'eau, à l'instar de ce qui a été fait sur certains captages du Syndicat.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand auxerrois



Le 15 janvier 2015, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aillantais au PETR du Scot du Grand Auxerrois. Les délégués et suppléants avaient été désignés le 14 avril 2014.

Huit territoires (130 communes, 141000 habitants) composent le Grand Auxerrois : Les communautés de communes de l'Aillantais, l'Auxerrois, le Pays du Chablisien, le Coulangeois, l'Entre Cure et Yonne, le Florentinois, le Migennois et Seignelay-Brienon.

Ainsi réunis, ils pourront ainsi coordonner leurs ambitions politiques dans l'idée de gérer durablement les ressources.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

(PETR) constitue l'outil privilégié par le législateur pour contractualiser avec l'Etat, la Région et l'Europe afin de financer les projets. Les élus élaboreront pour ce faire un Schéma de cohérence territoriale (Scot) pour coordonner et mettre en cohérence les politiques publiques d'aménagement, d'économie, de transports et d'environnement dans un esprit de solidarité.

Une conférence des maires sera organisée une fois par an et les forces vives seront associées à la démarche au sein d'un conseil de développement. La Communauté de l'Auxerrois propose la mise à disposition de son ingénierie au service du pôle.

(extraits du journal de l'agglomération Auxerroise « interCom » n° 124 d'Avril 2015)

Loi NOTRe

Adoption définitive du projet de loi NOTRe La nouvelle loi conforte le poids des régions et modifie largement la carte intercommunale ainsi que la répartition des compétences entre collectivités. Après plus de sept mois de débats, le Parlement a définitivement adopté mi-juillet la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), députés et sénateurs étant arrivés à trouver un accord sur le texte. La loi n°2015-991 du 7 août 2015 retire la clause de compétence générale aux régions et aux départements, et renforce les compétences des treize futures grandes régions dans plusieurs domaines (développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle...). Le texte maintient aussi, contrairement à ce que prévoyait le projet initial, la plupart de leurs compétences aux départements, sauf les transports scolaire qui passent finalement dans le giron des régions. Ces derniers pourront néanmoins les rendre aux départements sous forme de délégation. Le texte modifie par ailleurs considérablement la donne pour les communes et les intercommunalités, dont plusieurs dispositions les concernant faisaient l'objet d'un désaccord total entre députés et sénateurs. Les sénateurs ont cédé sur le seuil minimum des intercommunalités que le gouvernement et les députés voulaient fixer à 20 000 habitants. Ce seuil sera désormais de 15 000 habitants avec quatre dérogations possibles : les deux premières reposent sur la densité démographique, la troisième se rapporte aux zones de montage et la quatrième offre une " clause de repos " aux intercommunalités de plus de 12 000 habitants issues d'une fusion intervenue depuis le 1er janvier 2012. Le texte organise le transfert obligatoire à l'intercommunalité – les ordures ménagères – la promotion touristique, y compris la création d'offices de tourisme et, à l'horizon 2020- l'assainissement et de l'eau.

Elections Régionales



Le mode de scrutin est fixé par le Code électoral. Les conseillers régionaux sont élus pour six ans: Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à deux tours sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région.

Si une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, le quart des sièges lui est attribué. Le reste est réparti à la propor-

tionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Une liste ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés ne peut se voir attribuer un siège. Sinon on procède à un second tour où peuvent se présenter les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés. La composition de ces listes peut être modifiée pour comprendre les candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci aient obtenu au premier tour au moins 5 % des suffrages exprimés et ne se présentent pas au second tour. À l'issue du second tour, les sièges sont répartis de la même façon. Les sièges étant attribués à chaque liste, on effectue ensuite la répartition entre les sections départementales, au prorata des voix obtenues par la liste dans chaque département. Le nombre de sièges prévus département par département, étant précisé que l'article 5 de la loi no 2015-29 du 16 janvier 2015 y ajoute deux candidats supplémentaires par section départementale.

Réseau Trans'Yonne

Depuis la rentrée de septembre 2015, le Conseil Départemental de l'Yonne a lancé de nouvelles Lignes Régulières, le réseau Trans'Yonne, avec une volonté de développer l'accès à la mobilité des icaunais, associant économie et écologie. Votre commune étant désormais desservie par l'une d'entre elles, vos administrés pourront donc quotidiennement ou hebdomadairement emprunter un véhicule tout confort, ouvert à tous, pour le tarif unique départemental de 2€. Ce tarif adopté depuis 2005 est valable pour tout le réseau Trans'Yonne par trajet, quel que

soit le point de montée ou de descente sur le réseau.

Les Transports Balian (TJB) assurent les Lignes Régulières suivantes :

- **LM03** - le samedi (toute la journée) : **Aillant sur Tholon/Toucy** (aller/retour)
- **LR03** - du lundi au samedi (de septembre à juin) : **St-Fargeau/Auxerre** (aller/retour)
- **LR03TER** - du lundi au vendredi (en période scolaire) et le samedi (toute l'année) : **St-Sauveur en Puisaye/Auxerre** (aller/retour).

Attention, cette liste mentionne uni-

quement les Lignes Régulières réalisées par les Transports Balian (TJB) sur le réseau icaunais. Pour avoir le détail de toutes les Lignes Régulières, rendez-vous sur le site internet du Conseil Départemental de l'Yonne, www.lyonne.com.

Pour toutes informations, tarifs ou renseignements sur les horaires et lieux de passage, concernant ces trois Lignes Régulières, nous vous invitons à consulter notre site internet, www.transportsbalian.com, ou à nous contacter au 03 86 44 04 63, du lundi au vendredi.

LM03 (circule toute l'année le samedi)

AILLANT SUR THOLON - TOUCY

AILLANT-SUR-THOLON - Place	8:30
CHASSY - Place	8:40
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE	8:43
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL - Place	8:45
EGLÉNY - Place	8:50
BEAUVOIR	8:55
PARLY	9:00
TOUCY - Place des Frères Genet	9:10

TOUCY - AILLANT SUR THOLON

TOUCY - Place des Frères Genet	11:20
PARLY	11:30
BEAUVOIR	11:35
EGLÉNY - Place	11:40
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL - Place	11:45
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE	11:48
CHASSY - Place	11:55
AILLANT-SUR-THOLON - Place	12:00

Les Estivales

Les Estivales 13^{ème} édition se sont élancés telle une cathédrale du jeudi 13 août au dimanche 23 août 2015 (Bléneau- Villiers st Benoît- Saint Fargeau-Saint Amant-Treigny- Aillant sur Milleron-Saint Sauveur-Saints-Charny-Ouzouër-Somecaise-Aillant sur tholon). C'est un honneur d'avoir reçu à Aillant sur Tholon pour la première fois les estivales en Puisaye pour le concert de clôture. La collaboration du père Grégoire et le chamboulement à l'intérieur de l'église nous a permis de bénéficier de conditions optimales. Espérons que l'événement se renouvellera. Un programme d'une grande qualité a attiré un grand nombre de connaisseurs dans notre église Saint Martin, avec bonheur une acoustique irréprochable nous a permis d'apprécier le concert dans toute sa splendeur. Au programme Adagio et Fugue Wolfgang Amadeus Mozart – Magnificat Franz Schubert – Concerto pour 2 trompettes Antonio Vivaldi – Regina Caeli Wolfgang Amadeus Mozart- Te Deum Marc Antoine Charpentier.



LES 40 ANS de l'Association de Sauvegarde de La Chapelle Ermitage Sainte Anne



Comme chaque année depuis 32 ans, la chapelle-ermitage Sainte Anne est ouverte aux visiteurs durant les 2 journées du patrimoine ainsi que l'église Saint Martin.

Des bénévoles y assurent la permanence et commentent la visite à ceux qui le souhaitent.

Nous avons voulu, au cours de ces journées 2015, célébrer les 40 ans de l'association de sauvegarde dont les statuts parurent au J.O du 18 octobre 1975, par un récital de guitare, une exposition, et un apéritif, autour des « ados de 1975 » qui généreusement avaient déblayé les gravats et autres débris qui encombraient la chapelle empêchant les entreprises de se mettre au travail.

Durant ces 40 ans, l'association n'a cessé, avec le concours précieux de la commune, de restaurer, faire vivre, améliorer et entretenir la chapelle et son enclos paroissial, afin que les aillants et les personnes de passage puissent bénéficier d'un site accueillant.

Une première phase de gros travaux dès 1976, pour mettre la chapelle hors d'eau (maçonnerie, couverture, chaînage) et en assurant la fermeture (refaire le porche ouest, poser une grille en fer devant la porte sud), fut suivie en 1980 d'une seconde phase pour remettre les murs intérieurs en état, faire des fouilles (2 ossuaires et une tombe furent inventoriés) refaire le campanile afin de pouvoir à nouveau entendre le tintement cristallin de la cloche datant

du 19^e qui depuis 1945 restait silencieuse, puis une troisième phase en 1985 pour reconstruire à l'identique (d'après une photo de 1910) l'auvent ouest disparu dans les années 1920.

Dès 1980 la chapelle étant sécurisée, les 3 messes annuelles traditionnelles, appelées par les anciens du village « pèlerinages » car le rassemblement des fidèles se faisait alors sur la place de l'église Saint Martin pour monter en procession à la chapelle, 4 hommes portant le dais abritant l'ostensoir présenté par le curé, des baptêmes y furent à nouveau célébrés, et des manifestations artistiques expositions de peintures, de sculptures, des concerts instrumentaux, vocaux, des conférences y furent donnés afin de la faire revivre mais aussi d'apporter des fonds pour la poursuite des travaux.

Depuis les années 1995, l'association a aménagé l'enclos, en installant des bancs, une pierre en guise de table, un bac à sable (aujourd'hui supprimé car les animaux se l'étaient attribué) en y posant 2 boîtes à ordures, en remplaçant les arbres morts, pendant que la commune se chargeait de la tonte régulière et de la taille annuelle de la haie de charmille ; mais... parallèlement... il fallait réparer les dégradations volontaires et régulières..... ce qui représente un coût important.

Il fallait aussi nous faire connaître, pour cela nous avons édité une plaquette sur la chapelle, mise en vente en 2005 (cette année nous nous sommes mis au travail pour proposer à la vente une nouvelle édition en 2016 ou 2017). En 2007 nous avons créé un site internet dont les visiteurs sont de plus en plus nombreux. Grâce au concours de l'O.T. nous avons de nombreuses demandes de visites de groupes et de particuliers que nous recevons avec grand plaisir.

Malgré l'entretien régulier, de gros travaux apparaissaient indispensables depuis 2010, essentiellement la couverture de l'auvent sud, de la grande nef, et de l'auvent ouest lequel menaçait de s'écrouler ce qui a entraîné la

commune à prendre un arrêté de mise en péril et à en condamner l'accès. De plus, la pierre calcaire de la région, gélive, s'effritait et les entourages de fenêtres étaient à refaire, aussi en 2012 la commune prévoit une phase de gros travaux, une souscription est lancée avec la Fondation du patrimoine à laquelle l'association participera ; ces travaux furent réalisés de mars à septembre 2013 et nous avons pu l'ouvrir pour les journées du patrimoine .

En juin dernier, lors du grand ménage, grâce à une équipe d'hommes dévoués, sportifs et équipés de matériels pour accéder aux niches hautes entourant l'autel de la grande nef, la statue de pierre de Sainte Reine fut descendue afin de fixer solidement et soigneusement sa palme de martyre. Nous avons alors découvert le dos de cette statue avec une coiffure soignée, faite de fines tresses formant chignon sur le haut du crâne et retombant dans la nuque, ainsi que le tombé en plis souples de la partie dorsale de sa tunique. Son visage, alors à hauteur d'hommes, nous est apparu tout en finesse, avec un sourire délicat, ce qu'il est impossible de remarquer lorsqu'elle est dans sa niche à plus de 4 mètres de haut... (photos jointes). C'était, peut-être la première fois qu'elle était descendue de sa niche.....

Merci à vous tous qui avaient fait vivre l'association de sauvegarde pendant ces quarante années. Puisse notre association continuer à vivre de longues annéesafin que ce site aillants demeure longtemps encore un endroit attirant pour tous

M.F. LUX 25/10/2015



Fleurissement 2015



FLEURISSEMENT 2015 Le jury communal a parcouru les rues Aillantaises le 30 juin 2015 afin de sélectionner les plus beaux fleurissements parmi les 21 concurrents inscrits. Nous avons constaté de nombreux efforts tant dans la variété, la couleur et le soin des parterres des maisons fleuries. Nous félicitons vivement tous les concurrents qui seront tous récompensés lors des vœux du Conseil Municipal. Les trois premiers sélectionnés sont :

1^{er} prix M^{me} MUZARD
11 place de l'épine aux prêtres

2^{ème} prix M^{me} FERMIER
8 route d'Auxerre

3^{ème} prix M^{me} SOCCARD
13 rue Charles de Gaulle.

DISTINCTIONS HORS CONCOURS
M^{me} LIROT Monique 15 route d'Auxerre.

FELICITATIONS/ M. BEAUVISAERT Denis la rue Neuve M^{me} CARRE 26 rue de la croix de l'orme M^{me} CHASSERAT 12 rue Charles de Gaulle M.

COUPERY 11 route d'Auxerre M^{me} DE SORDI rue des prés M.FERMIER rue de la Mothe M^{me} FRADIN 6 rue de la croix de l'orme M. et M^{me} GOUX 7 rue Charles de Gaulle Mr GRIFFE rue de la Mothe M. et M^{me} JAFFRE 44 rue Charles de Gaulle Mr MALANDIN 24 rue du clos M.OLIVIER 26 rue Pierre Larousse M^{me} MUROT BD du Levant M.PICON 6 rue des moissonneurs M^{me} ROBERT Odette 7 rue de la croix de l'orme M. et M^{me} TRAJIN 36 BD du levant M. et M^{me} VINCENT 36 BD du levant.

Projet humanitaire

Valentin Ferron, étudiant de 21 ans s'est impliqué dans un projet humanitaire. Il participe au 4L Trophy, avec son camarade Marc-Antoine Osouf. Ils doivent faire un aller-retour au Maroc, en 4L, pour apporter plus de 50 kg de fournitures scolaires aux petits enfants marocains démunis. Le départ est annoncé le 18 Février 2016. Mais pour partir, ils doivent boucler un budget de 8.000€, afin de pouvoir payer les droits d'inscription, préparer la 4L pour le désert, etc. Ainsi, n'hésitez pas à soutenir cet aillantais ! Il a besoin de votre aide ! Le projet est entre vos mains !



Objectif

- développer l'éducation
- aider à construire des écoles
- mobiliser des jeunes étudiants
- sensibiliser
- rencontrer des cultures
- donner le sourire aux enfants

L'association

L'association Juris' Trophy porte le projet de cet aillantais. Elle permet la transparence financière et la conclusion des partenariats.

Vous avez une entreprise ? On peut coller votre logo sur la 4L, ce qui peut accroître votre visibilité en Bourgogne et région parisienne.

Comment aider

- faites un don d'argent
- faites un don de fourniture scolaire
- adhérez à l'association
- devenez sponsor

Budget

- 3500€ de frais d'inscription.
- 2000€ pour l'achat du véhicule
- 1000€ pour sa restauration
- 1000€ pour l'essence et péages
- 450€ pour l'assurance
- 200€ pour les outils et accessoires
- 200€ de frais publicitaires
- 200€ de frais divers
- soit un Total de 8550€

Tél : 06.37.70.97.30 - www.juris-trophy.com - ferron.valentin@hotmail.fr

Association Juris' Trophy

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.

Adhérer à l'association :

Cotisation (20€)

Faire un don :

5€ 10€ 20€ 30€ 40€

_____€

L'Association Juris' Trophy étant enregistrée auprès de l'Administration française (n°W891004515) elle dispose d'un compte bancaire.

Veuillez adresser votre chèque à l'ordre suivant : Association 4L Juris Trophy et adresse : FERRON Valentin, 19 rue du clos 89110 Aillant sur Tholon.

Projet Pédagogique



Les enfants, encadrés par Candy, se sont initiés à la culture des légumes et des fleurs. Un grand moment pour tous, la découverte de la terre, la préparation de celle-ci, l'achat des plants, la délimitation du jardin, la plantation, l'arrosage et le désherbage bien sûr. Pour certains c'est un véritable plaisir, pour d'autres cela reste une occupation mais ce sont des moments créatifs et inoubliables pour la majorité. Dans l'ensemble il y a un grand intérêt, ils sont tous très volontaires et heureux de jardiner. Une bonne ambiance et une bonne humeur règne grâce à Candy qui est le maillon de cette initiative.

D'autres créativité ont vu le jour, l'imagination des jeunes a été débordante lors de l'opération Land Art réalisé par Evelyne MAURY. Voyez tout ce que peuvent nous confectionner ces jeunes enfants, les idées explosent dans leur tête.



Dès le retour des vacances de printemps, pendant les heures d'activités périscolaires les enfants ont travaillé derrière l'école primaire à réaliser un jardin pédagogique. Ils se sont appliqués à semer et repiquer fleurs et légumes, puis ils ont entretenu ce jardin en l'arrosant et désherbant puis ont pu goûter à quelques fraises, radis et salades. Pendant l'été le centre de loisirs a récolté le restes des plantations.

Cette activité sera reprise pour l'année scolaire 2015-2016 et les plus grands vont réaliser un jardin paysagé sous les fenêtres de l'école qui sera visible de la rue.





Cet été les jeux de la base de loisirs et de l'école maternelle ont été changés pour le grand plaisir des enfants Aillantais. Les anciens jeux dataient de 2002, ils étaient devenus vétustes. Un peu de renouveau est toujours bienvenu pour les petits et les grands. La base de loisirs attire toujours les familles dans un cadre agréable et la ré-

Les jeux de la base de loisirs et de l'école maternelle

création des maternelles reste toujours un moment privilégié. Les joueurs de boules, souvent des retraités, sont à proximité de cette jeunesse. Ce lieu, route de Chassy attire tous les âges pour plus de convivialité. Une petite photo du skate parc un an plus tard, il est situé à côté du tennis direction chassy.



Visites chez les pompiers

Les quatre classes de l'école ont fait, en juin, une visite de la caserne d'Aillant, avec 3 pompiers, une visite dans les camions puis un jeu avec la lance. Un pompier nous a guidé et il a répondu aux questions sur les pompiers et camions. On a pu faire fonctionner les sirènes. Avant cette visite de la caserne, un pompier est venu nous expliquer en classe son métier et les gestes de secours.

L'utilisation des camions :

Utilisation du CTU : CTU signifie camion tout usage, on peut y mettre des cages pour capturer des chats, des chiens, il y a aussi un attrape serpent, des cônes pour délimiter une zone. On peut être 3 maximum à l'intérieur.

Utilisation de la VC : cette voiture est utilisée pour les interventions, elle peut contenir de 2 à 5 personnes.

Utilisation du VL : VL signifie véhicule de liaison. Ce véhicule est léger et pratique.

Utilisation du VSAV (l'ambulance): VSAV signifie : véhicule de secours

et d'assistance aux victimes. Ce véhicule est utilisé pour : les malaises, le relevage de personne, l'assistance aux malades et aux blessés. Il contient du matériel médical d'urgence.

Utilisation du FPT : (fourgon pompe tonne) ce véhicule est utilisé pour les feux de maison, les feux légers.

Utilisation du CCF : CCF signifie camion citerne de feux, ce véhicule est utilisé pour les feux de champs, feux de forêt, ce camion est entouré de barres blanches bourrées de petit trous au cas où le camion et les pompiers soient pris au piège dans un trou de flammes. Les pompiers se réfugient dans le ccf et le conducteur déclenche l'autoprotection.

Si vous voulez voir les pompiers c'est le samedi matin à 8h55, ils font des manœuvres à 9h15. Ils sortent tous les camions pour le nettoyage de la caserne et des camions le dimanche. Pour appeler les pompiers faites le 18, uniquement en cas d'urgence.

La classe de CM2



Réhabilitation du Collège La Croix de l'Orme



Début des travaux début 2016.

Le concours de maîtrise d'œuvre a permis de désigner le cabinet AAUP Kaus de Bourges pour assurer la réalisation de ce projet. L'appel d'offres vient d'être lancé et permettra de sélectionner les entreprises pour la fin de l'année.

Après une phase de préparation et d'installation de chantier, les travaux débiteront par la construction de la nouvelle demi-pension au cours du

premier trimestre 2016, pour une durée de 48 mois.

Programme

(coût estimé 10,4 millions d'euros)

- démolition d'un bâtiment de stockage et de garages
- réhabilitation des bâtiments administratifs, d'enseignement et de logements
- reconstruction et agrandissement du bâtiment de restauration
- remise en état des espaces verts et des clôtures
- création d'un espace accueil avec loge et parvis couvert
- construction d'abris vélos et deux-roues
- construction d'un préau avec liaison entre les deux bâtiments d'enseignement
- regroupement des logements de fonction.

(extrait du magazine n° 120 « Au fil de l'Yonne » de septembre 2015)



Ateliers municipaux

Plus de 2 ans se sont écoulés depuis l'incendie du bâtiment central des ateliers municipaux. Les expertises se succèdent et nous attendons le feu vert pour pouvoir déblayer le restant des gravas puis ensuite reconstruire un bâtiment qui aujourd'hui manque énormément. Le nettoyage a pu être fait récemment. Les experts sont encore en discussion pour quelques éléments sur lesquels ils restent en désaccord. La reconstruction est prévu pour 2016 si tout est débloqué du côté des assurances, gardons espoir.....

Après la restructuration et l'agrandissement du collège d'Aillant-sur-Tholon, géré et financé en totalité par le conseil départemental, la commune doit se tenir prête à assurer la partie qui lui incombe: la gare routière. De nombreuses réflexions se sont associées au collège entre autre la question du gymnase qui est devenu trop petit depuis de nombreuses années. Nous refusons des créneaux pour les diverses associations par manque de places. Aujourd'hui une consultation est lancée auprès du bureau de maîtrise d'ouvrage du conseil départemental pour une étude d'agrandissement et de restauration de notre gymnase actuel. Ce dossier est supporté par la Commune d'AILLANT avec une participation de la Communauté de Commune de l'Aillantais. De gros projets pour l'avenir d'Aillant mais aussi pour les Communes environnantes.



La ligne du TACOT

Les Aillantais du cru savent de quoi on parle !



Ce petit train sillonnait notre belle vallée du Tholon, au rythme de trois aller-retour par jour, à la vitesse de 25kms/h. Cette ligne partait de JOIGNY s'arrêtait à CHAMVRES, CHAMPVAL-

LON, SENAN, VILLIERS, AILLANT, CHASSY, ST MAURICE, EGLENY, PARLY pour finir à TOUCY, et toutes les gares étaient identiques! Cette ligne a été arrêtée provisoirement le

1^{er} janvier 1939. Elle fût de nouveau ouverte pour la campagne betteravière le 15 octobre 1942. Et sa fermeture définitive interviendra le 30 avril 1946.

Quelques images du passé

C'était le 15 juin 1940 que les secteurs actuel de la banque populaire au crédit agricole avec la Mairie furent détruit.



Ancienne façade de la Mairie



Rue Saint Antoine après le bombardement

L'Office du Tourisme

Expositions OTSI

Depuis le mois de juin, l'Office de Tourisme propose un espace d'exposition ouvert gratuitement à tous artistes : peintres, sculpteurs, photographes, créateurs...

L'association « Arts plastiques », Catherine et Lionel Girard, Olivier Penhouët, Christine Ledanois-Oper, Ugo Guttardo, Caroline Cécile Schoendoerffer y ont présenté leurs œuvres

ces mois derniers.

En novembre, l'Association « Dentelles » expose ses ouvrages et sera suivie en décembre par les toiles de Patricia Leprat.

En 2016, M Jacky Corté sculpteur sur bois, M Morangles peintre, l'association « La Valse des points » et Laura De Sordi ont déjà réservé.

Pour exposer, se renseigner ou réserver, s'adresser à l'Office de Tourisme.



(photos img 49 expo Penhouët-Girard ; img 050 expo Ledanois-Ugo ; img 51 expo Arts plastiques, img 052 Caroline Cécile Schoendoerffer)

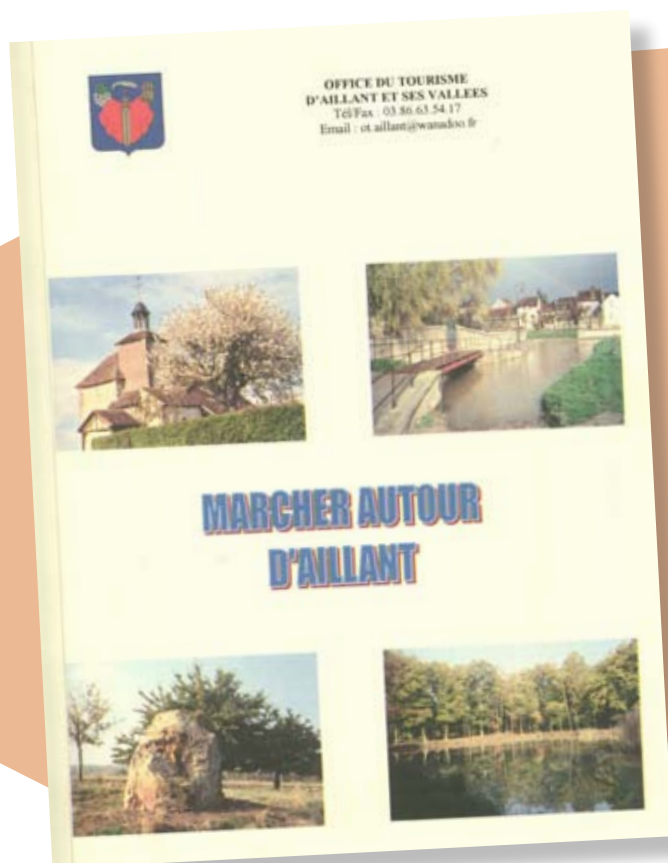


Bibliothèque, médiathèque

La bibliothèque a été créée en 1927 par l'association littéraire "les amis de la lecture"

Rénovée depuis 2004, la bibliothèque accueille régulièrement des scolaires et elle est aussi ouverte à tous. Située à côté de la Mairie et derrière l'office

du tourisme, elle est ouverte le mardi de 9h à 11h45, le mercredi de 14h30 à 18h, le vendredi de 16h30 à 18h45 et le samedi de 9h à 12h. C'est un endroit convivial et confortable.



Marcher à Aillant

C'est possible suivant votre grè, vous y trouverez de nombreux chemins tout autour du bourg. Il existe aussi des parcours établis dont le fascicule se trouve à l'office du tourisme (2€). Cinq chemins de randonnée ont été créés par le Conseil Municipal et l'Office du Tourisme il y a une dizaine d'années.

Les différents circuits proposés sont:- La cour aux lièvres, circuit 5kms.-La croix de l'Orme, circuit de 6 kms – Les menhirs et la chapelle Ermitage Sainte Anne, circuit de 9 kms – Les Ferriers, circuit de 15 kms – La grande boucle, circuit de 20 kms.

A votre service...



Particuliers, associations, collectivités locales, entreprises, artisans, vous avez besoin d'aide pour l'entretien de votre domicile ou d'un renfort sur un chantier... ENTRAIN vous répond en proposant du personnel volontaire et motivé. Employeur de la personne mise à votre disposition, ENTRAIN se charge de tous les documents liés à l'embauche (contrat de travail, fiche de paie, visite médicale, URSSAF...).

Déduction fiscale de 50% dans les limites de la loi « service aux personnes ».



Site internet : services89.com

Retrouvez-nous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 dans nos locaux Place du 19 Mars 1962 à Migennes.

Nous sommes aussi présents à la Mairie d'Aillant sur Tholon un mardi matin par mois. Contactez-nous pour plus de renseignement au 03.86.80.92.87.

NAISSANCES

CARON VAUDENAY Mathéo 12/8/15

CHARRIOT Loan 14/9/15

FREYD NECKER Abigaël 25/9/15

PERRAULT Juliette 20/10/15

GUEZMIR Nour 30/10/15

SAVERY Lia 3/11/15

MARIAGES

VIAULT Christian
et YVONNET Elisabeth 20/6/15

CHARBOIS Elodie
et Caria Jean-Claude 25/7/15

ROSSE Audrey
et POPLAWSKYJ Stéphane 22/8/15

DÉCÈS

ROULIN Hervé 13/6/15

GRUSELLE Corine 29/6/15

OBERTI Virginie 11/7/15

MANLAY Gérard 5/10/15

RAVILLARS Serge 8/10/15

CONNAT Roger 21/10/15

MULLER Lucien 25/10/15

